

Finances

REF : DAF2012048

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe SSIDPAAH

EXPOSE :

Le budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés) présente un résultat global excédentaire de 32 110,64 € au terme de l'exercice 2011.

Ce résultat global correspond à la somme :

- du résultat excédentaire de 28 423,94 € pour l'activité « personnes âgées »
- du résultat excédentaire de 3 686,70 € pour l'activité « adultes handicapés »

Par délibération du 28 juin 2012, le conseil a approuvé l'affectation de ce résultat à la réduction des charges d'exploitation.

Depuis lors, la préparation du budget primitif 2013 du SSIDPAAH a fait apparaître d'importants besoins d'investissement pour permettre le renouvellement de deux véhicules et l'évolution du système informatique de gestion des interventions du SSIDPAAH.

Pour permettre le financement de ces investissements en 2013, il est donc proposé au conseil de rapporter la délibération du 28 juin dernier et d'affecter le résultat 2011 au financement des investissements 2013.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012048

Signataire : MP

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe SSIDPAAH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés),

Vu la délibération n° 154 du 28 juin 2012 portant affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH,

A l'unanimité.

DELIBERE :

RAPPORTE la délibération n° 154 du 28 juin 2012 portant affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH.

CONSTATE que le compte administratif 2011 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 32 110,64 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : excédent de 3 686,70 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 28 423,94 €

DECIDE d'affecter ce résultat de la manière suivante :

	001-Adultes handicapés	002-Personnes âgées	TOTAL
Excédents affectés à l'investissement (compte 10682)		28 423,94 €	28 423,94 €
Réserve de compensation (compte 10686)	3 686,70 €		3 686,70 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué